

Ordonnance de l'archiduchesse Marie-Élisabeth défendant de faire des enrôlements aux Pays-Bas, pour le service de puissances étrangères, sans sa permission par écrit.

Bruxelles, 20 janvier 1727.

MARIE-ÉLISABETH, par la grâce de Dieu, princesse royale de Hongrie, de Bohême, etc., archiduchesse d'Autriche, etc., lieutenant et gouvernante générale des Pays-Bas.

Étant informée des désordres qui se commettent par la levée de gens de guerre, dans les provinces de l'obéissance de Sa Majesté Impériale et Catholique en ces pays, pour des puissances étrangères, nonobstant que telles levées soient défendues par les placards et ordonnances de Sa Majesté, nommément par celle du 1^{er} août 1672 (1), renouvelées souvent dans la suite, sous des peines très-rigoureuses, tant contre ceux qui enrôlent des soldats, sujets de Sa Majesté, que contre ceux qui s'engagent pour servir des puissances étrangères; et comme il est indispensable de remédier à un si grand mal et d'en prévenir les mauvaises suites, d'autant plus que Sa Majesté a ordonné de recruter ses régiments nationaux de ces pays, nous défendons, au nom de Sa Majesté, à tous et quelconques, de quelque qualité qu'ils soient, de faire levée de gens pour des puissances étrangères dans les pays et États de Sa Majesté, ne soit de notre permission par écrit, sous les peines comminées et portées par lesdits édits et ordonnances, tant contre ceux qui auront enrôlé que contre les officiers, soldats ou vassaux qui seront convaincus de s'être engagés au service des princes étrangers.

Si donnons en mandement à tous justiciers, officiers et sujets de Sa Majesté, qu'ils aient à observer et entretenir par leurs suppôts cette notre présente ordonnance selon sa forme et teneur, la faisant, à cet effet, promptement publier et afficher en tous lieux et places où l'on est accoutumé de le faire et où il appartiendra, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Bruxelles, sous le cachet de Sa dite Majesté, le 20 janvier 1727.

Étoit paraphé DE BAILL. v^t; signé MARIE-ÉLISABETH, et plus bas, contresigné F. GASTON CUVELIER, et à côté étoit ledit cachet secret de Sa Majesté, imprimé en hostie rouge sur une étoile de papier blanc.